

RÈGLEMENT DU TROPHÉE

1 GÉNÉRALITÉ

- 1.1. Ce challenge est ouvert aux jeunes dirigeants, garçons et filles dès lors qu'ils ont entre 21 et 25 ans dans l'année, membres d'une association affiliée à la FSCF et titulaires d'une licence FSCF.
- 1.2. Ce trophée, intitulé « Trophée du jeune dirigeant », est décerné toutes les années paires lors du Congrès fédéral.
- 1.3. Ce trophée sera matérialisé par un objet sur lequel sera apposé une plaque portant la mention « Trophée du jeune dirigeant FSCF » ainsi que le millésime de sa remise.
- 1.4. Le Trophée du jeune dirigeant prévoit de récompenser le gagnant, le second et le troisième, avec des lots d'une valeur cumulée maximale de 500 euros, les 5 suivants avec un lot d'une valeur de 50 euros. Les trois premiers seront conviés au Congrès fédéral pour la remise de leurs prix.
- 1.5. Les candidats doivent fournir une attestation de la part du président de l'association au sein de laquelle ils sont licenciés qui confirme leur candidature. De plus, ils devront remplir le formulaire en ligne pour concourir.

2 CANDIDATURE

- 2.1. L'annonce de l'ouverture du formulaire en ligne parviendra aux associations par le canal des comités départementaux et ligues régionales ainsi que les correspondants départementaux des amis de la fédération. Ils en feront eux-mêmes la promotion auprès de leurs membres.
- 2.2. Un jeune dirigeant ne pourra présenter sa candidature que deux fois, consécutives ou non.

- 2.3. Les jeunes dirigeants et les associations ont la possibilité d'accéder directement au formulaire de candidature sur le site www.fscf.asso.fr ou d'en faire la demande auprès de la fédération.
- 2.4. Le formulaire finalisé reçu par mail par le candidat devra être visé par le président de l'association et transmis, avant le 20 octobre 2016, par mail à : amis@fscf.asso.fr.
- 2.5. La fédération informera les comités départementaux et ligues régionales d'appartenance du jeune dirigeant de sa candidature au trophée après les résultats.

3 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- 3.1. Ce formulaire comportera une lettre de motivation et un questionnaire à remplir sur le site de la fédération.
- 3.2. La lettre de motivation devra expliquer les raisons de son engagement et faire l'objet de propositions ou d'idées concernant le rôle que le jeune dirigeant entend réaliser au sein de son association, de son comité départemental ou de toutes structures fédérales, associatives ou autres. La longueur de cette lettre devra comprendre obligatoirement 35 lignes sans en excéder 45.
- 3.3. Le questionnaire demandera des connaissances de nature sportive, socio-éducative ou de culture générale en rapport avec la FSCF, sur l'environnement, le « vivre ensemble », l'intergénéralité, le développement durable et les divers problèmes de société qui nécessiteront l'utilisation des moteurs de recherche ou la consultation de personnes compétentes ou de livres qui conduiront à la réflexion et à la synthèse.
- 3.4. Les réponses du formulaire devront comporter 8 lignes minimum et 12 lignes maximum pour les questions fondamentales et 4 lignes minimum et 6 lignes maximum pour les questions complémentaires.

4 JURY

- 4.1. Un jury présidé par le président général comprenant un élu du comité directeur, le chargé de mission jeunesse du siège de la FSCF, un représentant du Crédit Mutuel ainsi que les membres du bureau des Amis de la fédération, établira le classement qui désignera le lauréat, candidat le plus impliqué dans la vie associative, et notamment au sein d'une association affiliée à la FSCF.
- 4.2. En cas d'égalité entre deux candidats à l'issue du classement, la voix du président général sera prépondérante.

- 4.3 Le classement de tous les candidats ainsi que les prix seront donnés lors du Congrès fédéral de novembre 2016. Le classement sera auparavant communiqué aux associations, comités départementaux et ligues régionales d'appartenance des candidats. Le classement, la lettre de motivation et la photo du lauréat pourront être publiés dans le journal « Les Jeunes » ainsi que sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr.

5 DIVERS

- 5.1 Les points non prévus par le présent règlement et les divers litiges seront étudiés par le bureau des Amis de la fédération.
- 5.2 Le fait de participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement.